

8^e ARRONDISSEMENT

(mandature 2020-2026)

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Le **mardi 20 juin 2023 à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **15 juin 2023**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

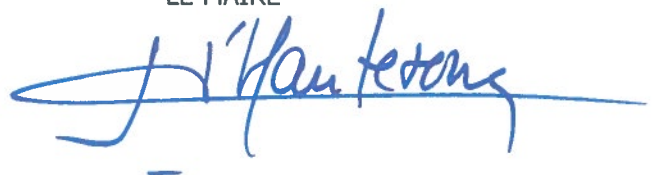
Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Grégoire GAUGER
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
Mme Virginie KRIKORIAN
M. André TILLOY
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
M. Vincent BALADI
Mme Martine GUICHARD
M. Jean-Louis BARTHELÉMY
Mme Athénaïs MICHEL
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LECUYER

Membre absent :

M. Jean-Pascal HESSE (pouvoir à M. TILLOY)

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Ordre du jour

08 2023 09

Désignation du secrétaire de séance

08 2023 12

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2023 DASCO 45 & DVD 43

08 2023 10

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 22 mai 2023

08 2023 11

Approbation du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

2023 DAC 189

Subvention de 53.000 euros à huit structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions

2023 DAC 421

Subventions (300.000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention

2023 DAC 527

Subventions de 10.000 euros à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

2023 DLH 141

Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

2023 DDCT 34

Subventions de 10.000 euros à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^{ème} arrondissement

2023 DASCO 2

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées de 942 220 euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

2023 DASCO 45

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros)

2023 DASCO 57

Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715.069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration

2023 DASCO 59

Caisse des écoles (8^{ème}) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (1.506.610 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2023 DASCO 68

Subvention d'investissement (83 584 euros) à 8 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

2023 DASCO 77

Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)

2023 DEVE 48

Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques

2023 DFPE 118

Subventions de 159.500 euros avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants

2023 DFPE 129

Subventions de 845 932 euros, à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance

2023 DSOL 59

Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants-Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

2023 DSOL 66

Subventions de 14 500 euros à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

2023 DVD 57

Plan Vélo 2021 – 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 201 635€ en investissement) et conventions associées

2023 DVD 83

Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France

2023 DVD 43

Stationnement de surface – Mesures de simplification

V08 2023 11

Vœu de Mme LECUYER pour que la Mairie du 8^{ème} arrondissement soit force de propositions innovantes pour le contenu et le financement d'un projet de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare

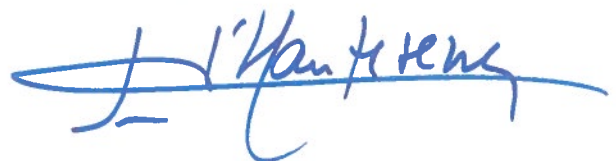
V08 2023 12

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris revalorise d'urgence le patrimoine architectural et paysager exceptionnel du parc Monceau en le remettant en état et en restaurant ses grilles

Q08 2023 04

Question de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement sur sa position sur le projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de Paris

LE MAIRE



CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/48

Objet : 08 2023 12

**Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2023
DASCO 45 et 2023 DVD 43**

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du Code général des collectivités
territoriales ;

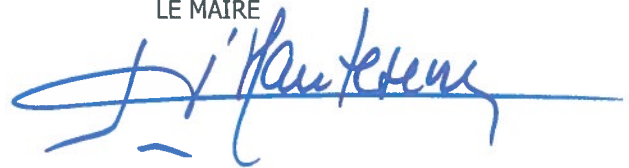
Sur proposition de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement adopte la
procédure d'urgence pour les projets de délibérations 2023 DASCO 45 et 2023
DVD 43, soumis pour avis au conseil du 8^{ème} arrondissement du 20 juin 2023,
qui n'ont pas pu être inscrits à l'ordre du jour initial, dans le délai de 5 jours
francs avant la tenue de la séance

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. d'Hauteserre', written over a horizontal line.

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/49

Objet : 08 2023 10

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2023

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

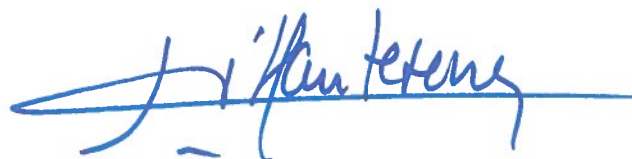
Le compte rendu de la séance du 22 mai 2023 étant soumis au vote, Madame le Maire ayant demandé s'il y a des observations ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le compte rendu de la séance du 22 mai 2023 est **APPROUVE A L'UNANIMITE**

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. L. Lantier', is written over a horizontal blue line.

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/50

Objet : 08 2023 11

**Approbation du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial de la
mairie du 8^e arrondissement**

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L.2511-45 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2023 DFA 25 présentée lors des séances des 6, 7 et 8 juillet
2023 au Conseil de Paris ;

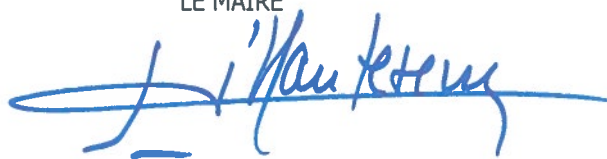
Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème}
arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

**A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un avis
FAVORABLE au vote du budget supplémentaire de l'état spécial de la mairie
du 8^e pour l'année 2023**

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/51

Objet : 2023 DAC 189

Subvention de 53.000 euros à huit structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer une subvention aux associations Atelier des Feuillantines (5^e), Octave et Arpège (8^e), à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (10^e), Centre de musique médiévale de Paris (13^e), L'Apprenti Musicien (12^e, 14^e) et Atelier musical des trois tambours (19^e) ;

Sur le rapport présenté par M. André TILLOY, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 53.000 euros à huit structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/52

Objet : 2023 DAC 421

Subventions de 300.000 euros à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement à quarante-six associations et la signature de 13 avenants et 1 convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Adjointe au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE (1 voix)** au projet de délibération relatif à des subventions de 300.000 euros à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

Abstention : 12 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/53

Objet : 2023 DAC 527

Subventions de 10.000 euros à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Viv'Opéra, Ballet Providanse compagnie, Union nationale des combattants Paris et Amicale de la musique des gardiens de la paix ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 10.000 euros à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/54

Objet : 2023 DLH 141

Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L 441-2-8 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la délibération 2022 DLH 148 actant le lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Le conseil du 8^e arrondissement n'émet pas d'avis (**1 voix pour, une voix contre**) au projet de délibération relatif à l'adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (Mme Catherine LECUYER)

Abstention : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/55

Objet : 2023 DDCT 34

Subventions de 10.000 euros à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^{ème} arrondissement

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations ;

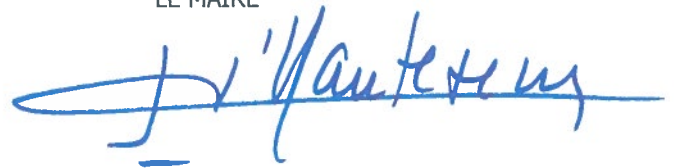
Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 10.000 euros à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^{ème} arrondissement

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/56

Objet : 2023 DASCO 2

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées de 942 220 euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations ;

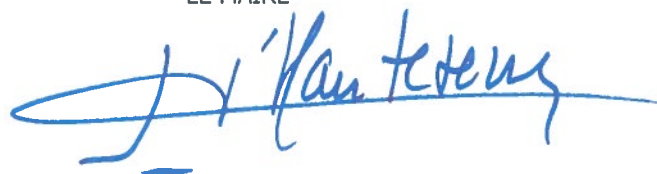
Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des conventions annuelles d'objectifs et subventions associées de 942 220 euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/57

Objet : 2023 DASCO 45

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2022 DASCO 70, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

Vu la délibération 2022 DASCO 71, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), de subventions d'équipement (106 280 euros), et de subventions pour travaux (344 427 euros) à certains collèges publics parisiens ;

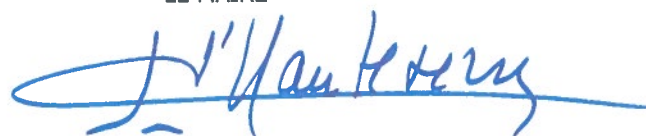
Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros)

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/58

Objet : 2023 DASCO 57

Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715.069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 2010 DASCO 1 G des 10 et 11 mai 2010 fixant la tarification et le financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens, hormis ceux qui sont situés dans un ensemble immobilier comportant à la fois un collège et un lycée ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1066 G de décembre 2014 fixant les tarifs de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens à compter de la rentrée scolaire 2015 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 de juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu la délibération 2022 DASCO 136 de décembre 2022, fixant le montant des contributions de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023 ;

Vu les délibérations 2023 DASCO 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65 des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 par lesquelles sont approuvés le principe de l'intégration des collèges Condorcet, Octave Gréard, La Grange aux Belles, Alain Fournier, Georges Braque, Moulin des Prés, Thomas Mann, André Citroën, Edouard Pailleron, Georges Méliès, Guillaume Budé, Flora Tristan dans le périmètre des Caisses des écoles de leurs arrondissements respectifs, ainsi que les subventions complémentaires attribuées aux Caisses des écoles ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de modifier les contributions aux services de restauration et d'internat (715 069,80 € euros) au profit des 12 collèges dont le service de restauration autonome sera transféré à la Caisse des écoles de leur arrondissement au 1^{er} septembre 2023 ;

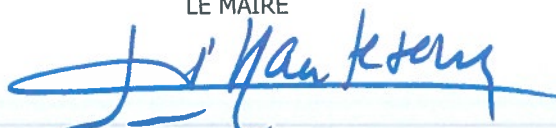
Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715.069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor of Paris, is written over a horizontal line.

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/59

Objet : 2023 DASCO 59

Caisse des écoles (8^{ème}) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (1.506.610 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2010 DASCO 1 G du Conseil de Paris des 10 et 11 mai 2010 fixant la tarification et le financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens, hormis ceux qui sont situés dans un ensemble immobilier comportant à la fois un collège et un lycée ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1066 G du Conseil de Paris de décembre 2014 fixant les tarifs de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens à compter de la rentrée scolaire 2015 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 du Conseil de Paris de juillet 2021 organisant la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris de juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022- 2024 ;

Vu la délibération 2022 DASCO 116 du Conseil de Paris de décembre 2022 attribuant à la Caisse des écoles du 8^{ème} une subvention pour 2023 (1.460.000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et approuvant l'avenant pour 2023 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022- 2024 ;

Vu la délibération 2022 DASCO 136 du Conseil de Paris de décembre 2022 fixant le montant des contributions de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Caisse des écoles du 8^{ème}, un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et propose de modifier le montant de la subvention 2023 en conséquence et de le porter à 1.506.610 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la caisse des écoles (8^{ème}) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (1.506.610 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/60

Objet : 2023 DASCO 68

Subvention d'investissement de 83 584 euros à 8 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'octroi de subventions d'investissement à 8 collèges au titre du budget participatif des collèges, édition 2021/2022 ;


Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention d'investissement de 83 584 euros à 8 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/61

Objet : 2023 DASCO 77

Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de signer la convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (CAUE 75) ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/62

Objet : 2023 DEVE 48

Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris en mai 2018 relatif aux cantines sans plastique ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024 ;

Vu les conventions d'objectifs et de financement pour la période 2022-2024 conclue entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles de Paris Centre, des 8e, 9e, 10e, 13e, 14e, 19e et 20e approuvées par les délibérations, respectivement 2021 DASCO 64, 2021 DASCO 68, 2021 DASCO 69, 2021 DASCO 70, 2021 DASCO 73, 2021 DASCO 74, 2021 DASCO 79 et 2021 DASCO 80 ;

Vu la délibération 2019 DRH 65 relative à la convention quadriennale liant la Ville de Paris et l'ASPP ;

Vu la délibération 2021 DEVE 62 DASCO – DASES, relative à l'adoption du Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne ;

Vu les délibérations 2022 DEVE 49 et 2022 DEVE 89 accordant des subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques en 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de subventionner des acteurs de la restauration collective pour leurs actions de sortie du plastique et de signer avec l'ASPP une convention ;

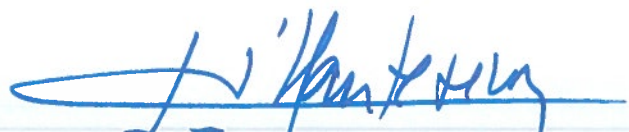
Sur le rapport présenté par Mme Virginie KRIKORIAN, Adjointe au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/63

Objet : 2023 DFPE 118

Subventions de 159.500 euros avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à dix associations et la signature de dix conventions ;

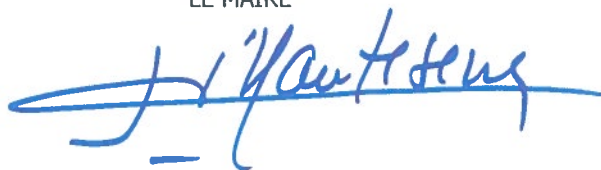
Sur le rapport présenté par Mme Martine GUICHARD, Conseillère du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 159.500 euros avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/64

Objet : 2023 DFPE 129

Subventions de 845 932 euros, à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec les cinq associations suivantes : ABC Puériculture, Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne, Crescendo, la Fondation Œuvre de la Croix Saint- Simon et La Maison de l'Enfance ;

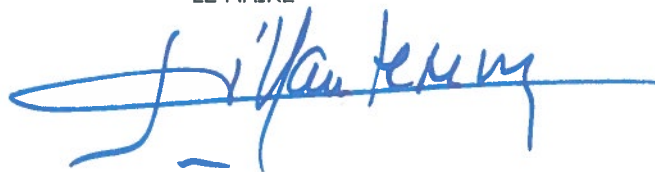
Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 845 932 euros, à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/65

Objet : 2023 DSOL 59

Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants- Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération 2022 DSOL 124 en date de décembre 2022 autorisant la Maire de Paris à intégrer les Maisons des Aînés et des Aidants (M2A) au titre des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et les contrats d'objectifs et de moyens des M2A-DAC en cours de signature entre l'ARS, la Ville de Paris et le gestionnaire de chaque M2A-DAC ;

Vu la délibération 2022 DSOL 142 en date de décembre 2022 autorisant la Maire de Paris à attribuer une subvention de fonctionnement accordées à plusieurs organismes du champ de l'action sociale, en soutien aux revalorisations salariales 2022 relevant du Ségur social ;

Vu le projet de délibération 2023 DSOL 59 par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) au titre de l'année 2023 comprenant l'approbation de mesures de revalorisations salariales 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Adjointe au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants- Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/66

Objet : 2023 DSOL 66

Subventions de 14 500 euros à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 2023 DSOL 59 par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (11^e), Hanullim Paris (12^e), Octave et Arpège (8^e) au titre de 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Adjointe au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 14 500 euros à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/67

Objet : 2023 DVD 57

Plan Vélo 2021 – 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 201 635€ en investissement) et conventions associées

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Accueil Goutte d'Or ; Animation, Insertion, Culture et Vélo ; Association ODA Vélo Club ; Axes Pluriels ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Animation Vélo Solidaire ; Entraide et Savoirs Necker- Falguiere ; Études et Chantiers Solicycle ; Association d'Action d'Insertion Sociale (ANAIS) ; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Mieux se Déplacer à Bicyclette ; Paillettes et Cambouis ; Pari Roller ; Régie de Quartier du 19^e ; RÉPAR ; RosaParks Paris ; SPEALS ; SPORTS 7 et Vélo École du 20^{ème} des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Conseiller du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au Plan Vélo 2021 – 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 201 635€ en investissement) et conventions associées

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/68

Objet : 2023 DVD 83

Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2511-14 ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile de France CR2017-77 du 19 mai 2017 relative au Plan Vélo Régional, modifiée par les délibérations de la même instance CP2018-192 le 30 mai 2018 et CP2020-272 le 27 mai 2020 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'approbation du plan d'actions 2024-2026 en faveur du vélo et l'autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France et à prendre toute décision en résultant ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Conseiller du 8^{ème} arrondissement ;

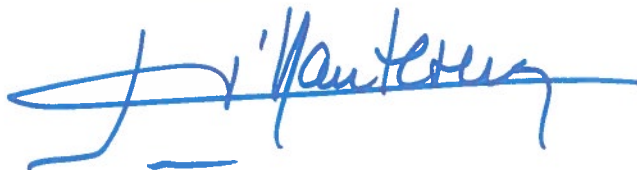
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France

Abstention de Mme Catherine LECUYER

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/69

**Objet : 2023 DVD 43
Stationnement de surface – Mesures de simplification**

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411- 1 et R.311- 1, 417- 6 ;

Vu le décret n°2015- 557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333- 120- 10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations 2017 DVD 14-1, 2017 DVD 14-2, 2017 DVD 14-3, 2017 DVD 68, 2020 DVD 49, 2021 DVD 24-1, 2021 DVD 24-4, 2022 DVD 03-01, 2022 DVD 142-02 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris Ile-de-France une convention de Contrôle Allégé Partenarial ;

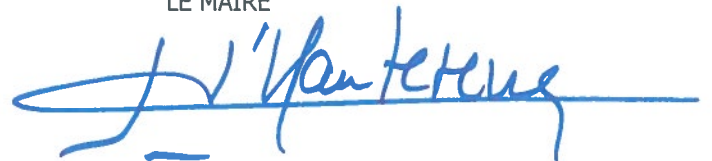
Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Conseiller du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au stationnement de surface – Mesures de simplification

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/70

Objet : V08 2023 11

Vœu de Mme LECUYER pour que la Mairie du 8^{ème} arrondissement soit force de propositions innovantes pour le contenu et le financement d'un projet de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

Considérant qu'un projet de couverture du réseau ferroviaire le long de la rue de Rome est envisagé et réclamé de longue date par les élus et les habitants des 8^e et 17^e arrondissements, tant cette "autoroute ferroviaire" constitue une frontière qui sépare les quartiers qu'elle traverse et génère des nuisances sonores pour les riverains immédiats,

Considérant que j'avais moi-même proposé lors de la campagne des élections municipales de 2020 de "*lancer avec le 17^e arrondissement une concertation sur la couverture des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, une couverture garantie sans bureaux*",

Considérant que le Conseil de Paris vient d'adopter le 5 juin 2023 le voeu présenté par le Maire du 17^e arrondissement pour inscrire au futur PLU bioclimatique "*l'ouverture d'une concertation entre tous les acteurs impliqués dans un projet de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare incluant un ou plusieurs équipements publics respectueux de l'environnement*",

Considérant que la presse locale a rendu compte d'un projet de couverture et de végétalisation des voies ferrées soutenu par l'association "Les Jardins suspendus des Batignolles",

Considérant, toutefois, que le coût de l'opération est évalué à 200 millions d'euros,

Considérant que l'état et la dynamique d'évolution des finances municipales à Paris exclut une mise à contribution financière importante des Parisiens,

Considérant qu'un projet de couverture des voies ferrées ne saurait donc être financièrement viable sans prévoir, en plus d'un espace vert, la construction d'équipements (crèche, gymnase, piscine, etc.), voire de logements, permettant d'améliorer l'équilibre économique du projet,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8^e arrondissement,

émet le vœu

que la Mairie du 8^e arrondissement soit force de propositions innovantes pour le contenu et le financement d'un projet de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/70 (suite)

ARTICLE UNIQUE

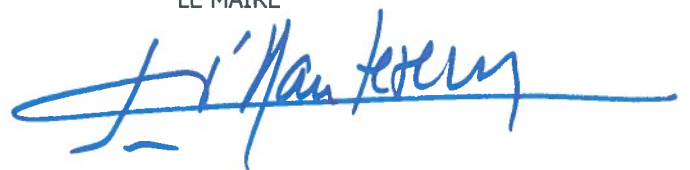
A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Sophie SEGOND)

Abstention : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/71

Objet : V08 2023 12

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris revalorise d'urgence le patrimoine architectural et paysager exceptionnel du parc Monceau en le remettant en état et en restaurant ses grilles

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

Considérant que le parc Monceau, créé au XVII^e siècle par l'architecte-paysagiste Louis de CARMONTELLE, modifié au XIX^e siècle sous l'impulsion du Préfet Eugène HAUSSMANN, est l'un des plus beaux jardins dont la Ville de Paris a la charge, fréquenté aussi bien par les riverains que par les Parisiens et les touristes,

Considérant que cet écrin de 8,2 hectares est un lieu à haute valeur patrimoniale, historique, paysagère et environnementale, qui comprend des constructions classées monuments historiques, notamment la rotonde à colonnes érigée par l'architecte néo-classique Claude-Nicolas LEDOUX et les grilles monumentales en fer forgé rehaussé d'or aux quatre portes signées par l'architecte éclectique Gabriel DAVIOUD, ainsi que de rares espèces d'arbres et une grande variété d'oiseaux,

Considérant que ce patrimoine du parc Monceau est malheureusement dégradé depuis de nombreuses années, par l'usure du temps, par les incivilités, parfois même des actes de vandalisme, et du fait de l'insuffisance des moyens matériels et humains alloués à son gardiennage comme à son entretien, sa qualité patrimoniale et paysagère, ainsi que ses fonctions écologique et récréative, s'en trouvant ainsi aujourd'hui malmenées,

Considérant que Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris en charge des espaces verts, et Karen TAÏEB, adjointe en charge du patrimoine, dans un courrier du 20 novembre 2020 en réponse à mon courrier du 4 septembre 2020, avaient manifesté un intérêt et une volonté politique pour avancer enfin sur ce dossier :

- en confirmant, d'abord, l'impérieuse nécessité d'une remise en état du parc et d'une restauration des grilles,
- en indiquant, ensuite, avoir demandé à la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) de la Ville de Paris d'actualiser la précédente étude de 2011 pour affiner l'estimation budgétaire de cette opération et de travailler à un phasage des travaux qui permette d'initier les premières interventions dans les meilleurs délais,
- en précisant, enfin, avoir fait le nécessaire pour qu'une partie de l'opération soit éligible au soutien financier du mécénat,

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Délibération n° 08/23/71 (suite)

Considérant, toutefois, qu'aucune intervention n'a été initiée depuis, près de trois ans plus tard,

Considérant en conséquence que la demande initiale reste d'autant plus forte qu'elle avait déjà été relayée et formulée à plusieurs reprises sous les précédentes mandatures par le Conseil du 8^e arrondissement, les Conseillers de quartier, les responsables associatifs, les riverains et les usagers,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8^e arrondissement,

émet le vœu

que la Maire de Paris revalorise d'urgence le patrimoine architectural et paysager exceptionnel du parc Monceau en le remettant en état et en restaurant ses grilles, après avoir actualisé l'audit patrimonial du parc et de ses grilles, rendu public le compte rendu de la mission menée en 2011 par le cabinet Gatier-Pascal, étudié l'option - complémentaire ou alternative - du mécénat pour financer les travaux de restauration, et concerté les différentes parties prenantes (associations, conseils de quartier, élus) dans le cadre de réunions publiques

ARTICLE UNIQUE

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Sophie SEGOND)

Abstention : 1 (Mme Athénais MICHEL)

LE MAIRE

